

# Instituteurs - Professeurs des Écoles

## PROMOTIONS : L'ASCENSEUR S'ARRETE AU 7 ème



SNUipp/FSU37

Nous publions ici une étude réalisée pas le SNUipp41 sur les promotions. Cette étude montre ce qui est totalement anormal et qui devient invivable : le fait que les PE soient arrêtés dans leur progression et que les instituteurs avancent comme des escargots ! Le SNUipp37 a fait le point sur les promotions de l'année dernière, le constat identique a été fait montrant un blocage des promotions dès le 7ème échelon.

Un peu d'histoire :

Au début des années 90, la profession (les instituteurs), avait fini par obtenir un « plan de revalorisation de la fonction enseignante » marqué par une élévation du niveau de recrutement (concours au niveau licence), par la création du corps des Professeurs des Ecoles, par la naissance des IUFM prenant la suite des Ecoles Normales. Les Professeurs des Ecoles devenant les égaux des Professeurs certifiés des lycées et des collèges en terme de grille salariale. Quant aux instituteurs de formation, le « stock » comme les avait très élégamment qualifiés le 1er Ministre de l'époque (M Rocard), il leur avait été concocté un plan d'intégration parfaitement étudié pour être le plus long et le moins coûteux possible !

Il existe encore des instituteurs !

Cela fait bientôt 20 ans que le corps des PE a été créé et il reste encore des instituteurs. Pour autant, le « plus gros de la troupe » est devenu PE au fil des mois, par le système de la liste d'aptitude (à l'ancienneté pour simplifier) ou par concours interne. Tous les PE de formation et la très grande majorité des instituteurs se retrouvent donc dans un même corps (celui des PE) et ensemble ou plutôt en concurrence pour l'avancement dans la carrière (les promotions).

Un système à revoir de fond en comble :

Très inégalitaire, très inéquitable aussi, de par ses règles originelles, le système de promotion est devenu insupportable. Ce que nous mettons ici en évidence ne s'entend surtout pas comme une opposition entre Instituteurs et Professeurs des Ecoles mais tout simplement comme un exposé objectif (car chiffré) d'une situation qu'il faut absolument faire évoluer.

Les instituteurs de formation, les PE de formation font le même métier, ils travaillent ensemble, ils doivent se trouver sur un pied d'égalité dans le déroulement de leurs carrières. Or nous en sommes très loin et nous le démontrons.

Carrière bloquée pour les PE de formation :

Dès 2003-2004, le SNUipp avait déjà mis en évidence le « bouchon » se produisant dès le 8ème échelon. Nous disions à l'époque que rapidement le blocage se produirait à partir du 7ème échelon pour tous les PE de formation. La même étude menée cette année (promotions 2007-2008) le prouve de manière aveuglante, mais sans surprise. Pour résumer les tableaux qui figurent page 5, il suffit de dire que dès le 6ème échelon, un PE de formation est quasiment condamné à poursuivre sa carrière sur le rythme de l'ancienneté au pire, sur celui de la vitesse intermédiaire au mieux. Dit autrement, toutes les possibilités de promotions au Grand Choix sont « captées » par les instituteurs. La comparaison des tableaux montre que le « bouchon » a tendance à descendre. Très net au 8ème échelon en 2004, il est maintenant « planté » sur le 7ème. Et cela va durer car les instituteurs devenus PE ces dernières années ont majoritairement été intégrés aux 6ème et 7ème échelons du corps des PE.

Des instituteurs privilégiés ? sûrement pas !

Tout ce qui précède n'a évidemment pas ce sens là ! Par définition un instituteur est plus âgé qu'un PE, il a donc plus (beaucoup plus souvent) d'ancienneté qu'un PE, et qu'il soit plus haut dans la grille indiciaire n'est que normal. Ce qui est totalement anormal et qui devient invivable c'est que les PE soient arrêtés dans leur progression et que les instituteurs avancent comme des escargots !

Nous parlons bien ici de salaire et de pouvoir d'achat !

Depuis 2000 et c'est le seul indicateur pertinent, la valeur du point d'indice Fonction Publique a perdu environ 7% de sa valeur.

A titre de comparaison, un enseignant du primaire en France possède un revenu moindre que celui de ses homologues européens, 1866 € net en moyenne en Europe, pour 1779 € au mieux pour un Professeur des Ecoles. Pour atteindre la moyenne européenne, il faudrait augmenter de 10 % la rémunération en début de carrière (environ 40 points d'indice) et de 50 points d'indice au niveau du 8ème échelon.

Rappelons qu'un PE débutant a aujourd'hui un salaire égal à 1,25 SMIC alors qu'il y a 25 ans, il était à hauteur de 2 SMIC !

Dit autrement, le pouvoir d'achat d'un PE au 11ème échelon est aujourd'hui équivalent à celui du même au 9ème échelon en 1981 (comparaison faite à partir de la grille salariale des certifiés car les PE n'existaient pas en 81) ! Depuis de nombreuses années maintenant, le déroulement de carrière est totalement annihilé par la hausse des prix.

Sortir par le haut !

Pour « désengorger » le milieu de grille, pour permettre à chacun de progresser régulièrement et conserver un déroulement de carrière digne de ce nom, il est indispensable d'en finir avec le système actuel. Le SNUipp revendique pour les enseignants du 1er degré une classe unique, avec indice terminal 783 (dernier échelon de la Hors classe), avec un rythme unique d'avancement. Cette « carrière cylindrique » est la seule mesure qui permette un déroulement de carrière en finissant avec les écarts considérables constatés aujourd'hui (voir tableau).

Il est également permis dans un premier temps de revendiquer un traitement

Nous faisons figurer ci-dessous des tableaux qui se passeraient presque de commentaires. Disons simplement qu'ils montrent la « répartition » des promotions aux 7ème et 8ème échelons entre les instituteurs de formation et les PE de formation. Ils montrent aussi que le « stop » vécu par les PE a tendance à arriver plus tôt. Le constat 2007-2008 par rapport à celui de 2004-2005 est net.

| PROMOTIONS AU 7 <sup>e</sup> ECHELON - Année 2004-2005 |                             |                       |                       |                 |
|--|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|
|  | Promouvables au Grand Choix | Promus au Grand Choix | Promouvables au Choix | Promus au Choix |
| Instits de formation                                   | 5                           | 5                     | 0                     | 0               |
| PE de formation  | 47                          | 10                    | 33                    | 23              |
| TOTAL  | 52                          | 15                    | 33                    | 23              |

| PROMOTIONS AU 7 <sup>e</sup> ECHELON - Année 2007-2008 |                   |                |                       |                 |             |
|--|-------------------|----------------|-----------------------|-----------------|-------------|
|  | Promouvables G.C. | Promus au G.C. | Promouvables au choix | Promus au Choix | Ancien-neté |
| Instits de formation                                   | 36                | 24             | 6                     | 6               | 0           |
| PE de formation  | 46                | 0              | 49                    | 33              | 10          |
| TOTAL  | 82                | 24             | 55                    | 39              | 10          |

| PROMOTIONS AU 8 <sup>e</sup> ECHELON - Année 2004-2005 |                      |                   |                       |                 |             |
|--|----------------------|-------------------|-----------------------|-----------------|-------------|
|  | Promouvables G Choix | Promus au G Choix | Promouvables au Choix | Promus au Choix | Ancien-neté |
| Instits de formation                                   | 15                   | 13                | 15                    | 14              | 3           |
| PE de formation  | 29                   | 0                 | 17                    | 8               | 4           |
| TOTAL  | 44                   | 13                | 32                    | 22              | 7           |

| PROMOTIONS AU 8 <sup>e</sup> ECHELON - Année 2007-2008 |                      |                       |                       |                 |             |
|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|-------------|
|  | Promouvables au G.C. | Promus au Grand Choix | Promouvables au Choix | Promus au Choix | Ancien-neté |
| Instits de formation                                   | 50                   | 31                    | 6                     | 6               | 2           |
| PE de formation  | 50                   | 0                     | 51                    | 35              | 15          |
| TOTAL  | 100                  | 31                    | 57                    | 41              | 17          |

Pour expliciter les tableaux en 2004-2005

Au 8ème échelon au Grand-Choix, les PE promouvables sont deux fois plus nombreux que les instituteurs de formation.

Les 13 collègues promus sont tous des instituteurs de formation ; la note, mais plus encore l'ancienneté, faisant la différence.

Au 7ème échelon, au Grand-Choix, tous les instituteurs promouvables sont promus. Pour les PE, la proportion est de 1 promu pour 5 promouvables. Mêmes causes, mêmes effets.

Pour expliciter les tableaux en 2007-2008

Au 8ème échelon : tous les promus au Grand-Choix sont des instituteurs de formation (31/50). Les 50 PE promouvables attendront ! Au Choix la concurrence des instituteurs étant faible, des promotions sont possibles pour les PE.

Au 7ème échelon : toutes les promos au Grand-choix sont également « captées » par les instituteurs de formation. Les 46 PE promouvables attendront ! Au Choix même constat qu'au 8ème. Ça pourrait s'arranger rapidement ? Pas du tout !

Les quelques dizaines de collègues encore instituteurs qui vont être intégrés prochainement (selon toute vraisemblance) viendront « se poser » aux 6ème et 7ème échelons du corps des PE. Les mêmes causes produiront les mêmes effets.

comparable à celui de tous les collègues professeurs des lycées et collèges. Et pour cela il « suffirait » que nous obtenions une simple application des engagements pris lors de la création du corps des PE. A savoir que la Hors classe doit concerner 15 % de l'ensemble des PE en activité. Si c'était le cas, cela aurait pour conséquence l'accès à la Hors classe pour 2/3 des partants à la retraite, ce qui est la réalité pour les profs certifiés. L'effet « d'aspiration » serait immédiat. Vers les 10ème et 11ème échelons du corps, vers la Hors classe et profiterait donc aux PE de formation bloqués au milieu de la classe normale.

Avec tout le profit facilement mesurable en terme de salaire pour tous.